



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des apprentissages –
Modalités d'application de l'incomplet**

du Collège CDI - Administration. Technologie. Santé

Septembre 2018



Québec, le 26 novembre 2018

Monsieur Guy Côté
Directeur général
Collège CDI – Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, suite 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

**Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages,
dispositions concernant l'*incomplet***

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 26 septembre 2018, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les modalités d'application de l'*incomplet* de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège CDI – Administration. Technologie. Santé adoptées par son conseil d'administration le 8 juin dernier. Cet examen a été réalisé conformément au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et au *Cadre de référence* (mai 2012) de l'évaluation des PIEA.

La politique présente la définition des termes, le champ d'application ainsi que les critères et la procédure d'attribution de l'*incomplet*. Les modalités décrites sont claires et respectent les dispositions du RREC. Par ailleurs, la Commission comprend que la direction de campus est l'instance responsable de l'attribution de l'*incomplet*.

Dans son rapport d'évaluation du 15 mars 2017, la Commission avait jugé la PIEA du Collège entièrement satisfaisante. Elle maintient ce jugement.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault